

COMMISSION REGIONALE FORÊT BOIS
SEANCE DU 13 JUILLET 2016
RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La séance est co-présidée par M. Henri-Michel COMET, Préfet de la région Pays de la Loire, et M. Eric TOURON, conseiller Régional des Pays de la Loire, représentant M. Bruno RETAILLEAU, président de la région Pays de la Loire.

Assistaient également à cette réunion :

Au titre des membres de la commission :

Mme Claudine LEBON, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ainsi que Mme Céline BOUEY, M. Bernard DELVIT et Mme Catherine MAISON pour la DRAAF, M. Xavier HINDERMEYER, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
M. Eric TOURON, conseiller régional des Pays de la Loire, ainsi que M. Frédéric POUILLAIN et M. Cyril BELLOUARD pour la Région Pays de la Loire,
M. Hervé ROBINEAU, conseiller départemental de la Vendée,
Mme Guylaine ARCHEVEQUE, directrice régionale de l'ONF,
M. Christophe BAYOU, délégué interrégional Bretagne Pays de la Loire de l'ONCFS,
M. Roland GERARD, directeur de l'ADEME,
M. Philippe GUILLET, représentant M. Dominique BORDEAU pour la chambre régionale d'agriculture,
M. Jean-Etienne RIME, président de FRANSYLVA,
M. Serge DE POIX, premier vice-président du CRPF,
M. Cyril LE PICARD, président de COFOROUEST, accompagné de Pascal CHENTRIER,
M. Eric MAUCORPS, Entrepreneurs des territoires,
M. Geoffroy DE LAVERGNEE, expert forestier agréé,
M. Philippe JAUNEAU, représentant des producteurs de plants forestiers,
M. François HIBERT, société Angevine Construction Bois (ACB),
M. Olivier CHAPEAU, France Poutres,
M. Pierre PIVETEAU, société PIVETEAU Bois,
M. Jean BUREAU, Tillaut Bois Ouvrés (TBO),
M. Hervé DROUIN, société R. DROUIN SA,
Mme Karine BOUHIER, présidente d'ATLANBOIS,
M. Emmanuel GRUAND, Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière (FNAF),
Monsieur François CHEDANE, Union Professionnelle Régionale Agricole des Pays de la Loire (UPRA Pays de la Loire),
M. Xavier METAY, représentant Mme Jeanne HERCENT et Jérôme LACAMPAGNE pour France Nature Environnement,
M. Alain CHALOPIN, représentant M. Edouard-Alain BIDAULT, pour la Fédération Régionale des Chasseurs,
M. Arnaud GUYON, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière des Pays de la Loire,
M. Pierre BOUTTEAUD, représentant M. Eric VASCHALDE pour VILMORIN,
M. Nicolas VISIER, délégué général d'ATLANBOIS,
M. Olivier BILLOT, représentant M. François HUREL, pour PEFC OUEST,

En tant qu'experts invités :

M. Franck MICHAUD, représentant Arnaud GODEVIN, pour l'École Supérieure du Bois
M. Frédéric LETOUZE, Ingénieur forestier représentant de l'IGN
M. Benoît JACQUEMIN, SGAR
M. Pascal NORMANT, DDT du Maine-et-Loire

Se sont excusés :

M. Freddy HERVOCHON, vice-président Ressources Milieux Naturels et Fonciers du Conseil départemental de Loire-Atlantique

M. Hervé MARTIN, conseiller départemental du Maine-et-Loire

M. Fabien LORNE, conseiller départemental de la Sarthe, vice-président et président de la Commission des Finances, des Ressources et de l'Administration Générale,

M. André TRILLARD, représentant des maires des communes de la région Pays de la Loire,

M. Antoine de PONTON D'AMECOURT, président du centre régional de la propriété forestière des Pays de la Loire,

M. Yves BOUCHER, maire de BRAIN-SUR-ALLONNES (49),

M. Jean-Marc LACARELLE, président du syndicat des forestiers sylviculteurs privés d'Anjou,

Monsieur Gérard MARTIN, Comité régional de randonnée pédestre des Pays de la Loire,

Monsieur Loïc BIDAULT, président du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire,

Monsieur Anthony BAREL, gestionnaire Forestier Professionnel,

M. Gérard DESGRIPPES pour le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, suppléant du représentant des Parcs Naturels.

M. Dominique KIEFFER, directeur des Affaires Publiques DALKIA, représentant le syndicat des énergies renouvelables

M. le Préfet remercie chacun de participer à cette réunion particulière d'installation de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB). Cette commission sur le fond n'est pas nouvelle puisqu'elle remplace la commission régionale de la forêt et des produits forestiers à laquelle certains des membres participaient déjà. Cette nouvelle configuration permet toutefois une participation élargie de l'ensemble des acteurs de la filière, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, sous la double présidence de l'État et de la Région. Il rappelle :

- qu'au niveau national, 2015 a été l'année de la déclinaison pour le secteur forestier de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF),

- que la charte régionale « Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir », signée le 23 janvier 2015, soutenue par le Conseil régional et l'État et animée par l'interprofession Atlanbois, réunit désormais l'ensemble des familles professionnelles des filières amont et aval autour d'objectifs partagés, pour une meilleure mobilisation du bois tout en développant la gestion durable des forêts,

- que les soutiens financiers de l'État et de la Région, co finançables par du Feader depuis l'approbation du PDRR le 28/08/2015, permettent d'investir en faveur d'une gestion durable des forêts et d'une mobilisation accrue des bois,

- que l'objectif de la séance est d'initier la déclinaison régionale des actions forestières nationales de la LAAF, en procédant à l'installation de la CRFB pour pouvoir ensuite démarrer l'élaboration du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB).

M. TOURON réaffirme le rôle écologique, social et sociétal de la forêt et la volonté de la Région de s'inscrire comme un partenaire privilégié de la filière forêt-bois en Pays de la Loire.

1) Installation et gouvernance de la commission régionale de la forêt et du bois

La CRFB est notamment chargée d'élaborer les programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB), ainsi que de donner un avis à l'autorité administrative sur les directives et schémas régionaux relatifs à la gestion des forêts publiques et privées. Elle comprend des représentants des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'État, des établissements publics intéressés, des organisations professionnelles, des associations de protection de l'environnement, des fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs, d'associations d'usagers de la forêt, ainsi que des personnalités qualifiées et des experts.

Un comité composé paritamment de représentants des propriétaires forestiers et des chasseurs est rattaché à cette commission. Il doit permettre de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvo-cynégétique en renforçant le dialogue entre les acteurs (chasseurs et forestiers).

L'arrêté relatif à la désignation des membres de la commission régionale de la forêt et du bois a été signé le 12 juillet 2016, après avis du Président de région du 06 juillet 2016.

Les règles de fonctionnement de la CRFB, notamment les modalités de prise de décision ou les conditions de fonctionnement de commissions spécialisées, sont prévues par un règlement intérieur, à élaborer.

Parmi ces commissions, outre le comité sylvo-cynégétique, la CRFB doit se doter d'une CRFB dite « restreinte » qui sera amenée à préparer les sujets techniques en amont des CRFB plénières. La constitution de cette CRFB restreinte est urgente car elle constitue notamment l'instance de sélection des dossiers de demande d'aide FEADER pour tous les dispositifs « forêt », notamment les mesures 4.3.2 (desserte forestière) et 8.5.2 (reboisement), dont les dossiers 2016 doivent être engagés au plus vite. Elle doit donc se réunir dès la rentrée, la date prévue à ce jour étant le 06/09/2016.

Cette formation restreinte est constituée de membres représentatifs des différents collèges de la CRFB plénière, sur la base du volontariat. Il est également proposé de s'inspirer de la composition retenue pour l'ancienne CRFPF restreinte. En fonction des sujets à l'ordre du jour, la DRAAF, la Région ou l'un des membres pourra solliciter la participation d'autres membres de la CRFB plénière ou d'autres experts.

Proposition de composition :

1°), 2°) et 3°) la DRAAF, la DREAL et le Conseil Régional

4° - Le président du centre régional de la propriété forestière

M. Antoine de PONTON D'AMECOURT

5° - Un représentant de l'Office national des forêts

Mme Guylaine ARCHEVEQUE

6° - Un représentant de la propriété forestière des particuliers

M. Jean-Etienne RIME ou M. Jean-Marc LACARELLE

7° - Un représentant des coopératives forestières

M. Cyril LE PICARD

8° - Un représentant des experts forestiers

M. Geoffroy DE LAVERGNEE

9° - Un représentant des gestionnaires forestiers professionnels

M. Anthony BAREL

10° - Un représentant des producteurs de plants forestiers

M. Philippe JAUNEAU

11° - Un représentant des entreprises de travaux forestiers

M. Eric MAUCORPS

12° - Deux représentants des industries du bois

M. François HIBERT ou M. Olivier CHAPEAU ou M. Pierre PIVETEAU ou M. Jean BUREAU
ou M. Hervé DROUIN

13° - Le président de la structure interprofessionnelle régionale du secteur de la forêt et du bois

Mme Karine BOUHIER

14° - Un représentant d'associations de protection de l'environnement agréées

Mme Jeanne HERCENT ou M. Jérôme LA CAMPAGNE

Seront également invités en tant qu'experts les représentants des DDT(M).

Les membres composant cette commission seront convoqués par messagerie par la DRAAF et auront la possibilité de désigner au cas par cas un représentant pour assister à leur place aux réunions.

Cette présentation n'appelant pas de remarque particulière, M. le Préfet et M. Tournon installent la nouvelle CRFB des Pays de la Loire.

2) Présentation du programme national de la forêt et du bois (PNFB)

Prévu par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le PNFB définit les orientations de politique forestière pour les 10 prochaines années. Ce programme a été co-construit avec tous les acteurs concernés de la filière en prenant en compte le contrat de filière bois. Les objectifs du PNFB sont les suivants :

- Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte, en gérant durablement la ressource disponible en France, pour la transition bas carbone,
- Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoires,
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts françaises au changement climatique,
- Développer des synergies entre forêt et industrie en trouvant des débouchés aux produits forestiers disponibles à court et moyen termes et en adaptant les sylvicultures pour mieux répondre aux besoins des marchés.

Pour répondre à ces objectifs, des actions structurantes seront engagées afin d'initier des évolutions majeures en forêt (restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique, diminuer les incertitudes liées au changement climatique, dynamiser la gestion forestière, etc.) et de stimuler le renouveau industriel en lien avec le Contrat stratégique de filière (CSF).

Ce programme, accompagné d'une évaluation environnementale, a été transmis à l'autorité environnementale et sera soumis à l'avis du public. Son suivi sera réalisé dans le cadre du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois. Il sera décliné dans les régions en programmes régionaux de la forêt et du bois.

M. PIVETEAU demande à ce que soient transmis les documents du PNFB, du CSF et l'avis de l'autorité environnementale sur le PNFB. Ils seront consultables sur le site internet de la DRAAF.

MM GRUAND et CHEDANE rappellent de ne pas oublier le volet « social » de ce programme, soit la santé et la sécurité des salariés. M le Préfet précise que le PNFB prévoit les volets emploi/formation/conditions de travail.

M. Le PICARD indique qu'il faudra construire la communication régionale sur ce sujet.

M. RIME confirme ce besoin de communication régionale, qui pourra s'appuyer sur les réalisations du niveau national, pour assurer le rôle de production de la forêt et transformer les propriétaires forestiers en sylviculteurs.

M. METAY demande sous quelle échéance est prévue la consultation du public sur le PNFB. Mme LEBON répond qu'elle est envisagée à la rentrée.

3) Partage des enjeux amont et aval de la filière forêt-bois en Pays de la Loire

M. Arnaud GUYON, directeur du CRPF, présente les enjeux de la forêt en Pays de la Loire.

M. PIVETEAU souhaite donner un complément d'information sur les modifications de l'approvisionnement des scieries, qui ne font que répercuter la demande des marchés. Il cite pour exemple la densité dans les forêts allemandes, nettement supérieure à celle pratiquée en France, et estime que l'adaptation des forêts aux marchés est nécessaire.

M. Nicolas VISIER, directeur d'Atlanbois, présente les enjeux amont et aval de la filière bois en Pays de la Loire.

4) Méthode d'élaboration du programme régional de la forêt et du bois

La LAAF prévoit que le PNFB soit décliné en région en PRFB au plus tard dans les 2 ans suivant l'approbation du PNFB. Ce PRFB doit être élaboré par la Commission régionale de la forêt et du bois. Il adapte à chaque région les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois. Comme le PNFB, il a vocation à aborder tous les aspects économiques, environnementaux et sociaux de la filière forêt-bois. Il se substitue aux orientations régionales forestières et aux plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF)

Les documents d'orientation régionaux, départementaux et locaux arrêtés par l'État ou par les collectivités publiques ayant une incidence sur la forêt et la filière bois doivent en tenir compte.

Comme le PNFB, le PRFB approuvé par la CRFB devra être accompagné d'une évaluation

environnementale, soumis à l'avis de l'autorité environnementale (qui sera le CGEDD), et à l'avis du public. Il sera ensuite validé par le Ministre de l'Agriculture.

Plusieurs outils sont déjà à disposition des régions pour lancer l'élaboration des PRFB :

- une enveloppe financière sur crédits MAAF du BOP 149 pour lancer la dynamique des PRFB en région. Elle peut être utilisée pour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, des études spécifiques, l'évaluation environnementale, etc...
- une convention MAAF/IGN pour mettre à disposition des régions un « kit de données » sur les informations relevées en forêt par l'IGN sur les 10 dernières années : superficies, volumes, productions, prélèvements, renouvellements, écologie, fonctions sociales.... Une réunion d'adaptation aux spécificités régionales de ce « kit de données » national a eu lieu le 10 juin dernier. Une réunion de restitution des résultats sera organisée en septembre. Toutefois, d'autres données seront nécessaires : structuration et organisation de la filière, données économiques et de marché, données sylvo-cynégétiques, plants, sciages, bois énergie, etc...Enfin, plusieurs études ont été récemment menées qui concourent à faire un état des lieux en Pays de la Loire : observatoire du renouvellement ; étude sur le bois énergie, étude sur le peuplier, etc...Il conviendra donc dans un premier temps de faire le bilan des données en notre possession, de celles à rechercher et/ou à acquérir afin de pouvoir établir un diagnostic fin et partagé de la filière forêt-bois en Pays de la Loire.
- Une mission d'audit du CGAAER sur le bilan des PPRDF (bilan quantitatif et qualitatif, actions les plus efficaces et les plus efficaces avec modalités de mise en œuvre à privilégier, utilisation future de la TATFNB dans le cadre du fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB). Un des objectifs de cette mission est d'aider les régions dans l'élaboration de leur PRFB. Dans ce cadre, des acteurs du PPRDF de la région Pays de la Loire (DRAAF et Atlanbois) ont pu échanger le 28 juin avec les auditeurs sur les objectifs, la mise en œuvre et le bilan de ce PPRDF. Il est apparu intéressant de faire un bilan régional de cet exercice, avec les organismes pilotes concernés, pour partager les résultats et les initiatives nouvelles qui ont émergé de ce programme et en tirer les enseignements nécessaires pour notre futur PRFB.
- Dans le prolongement de l'expérience du MAAF, l'exercice de l'évaluation environnementale doit être itératif et le bureau d'études devra accompagner l'élaboration du PRFB dès le début des réflexions pour pouvoir rédiger une évaluation environnementale conforme au code de l'environnement.
- il faut noter également que l'élaboration du PRFB devra être conduite conjointement avec les travaux sur les schémas régionaux de la Biomasse qui sont attendus pour le premier trimestre 2017.
- Enfin, en terme de calendrier, le Ministre de l'agriculture souhaite disposer d'un pré projet de PRFB dès la fin de l'année 2016. Il souhaite que les PRFB soient finalisés en 2017.

Au vu de l'exposé des outils et échéances ci-dessus, la méthodologie suivante est proposée :

- réunion-bilan avec tous les pilotes des actions du PPRDF,
- constitution d'un groupe opérationnel pour « défricher » les travaux à réaliser : DRAAF, Région, CRPF, Atlanbois , ONF ;
- 2 ou 3 réunions en septembre/octobre du groupe opérationnel pour : faire le point sur les données à disposition et établir un premier diagnostic, lancer le marché de l'évaluation environnementale du PRFB, définir les grands axes de travail et les groupes thématiques liés (dont le comité sylvo-cynégétique). Une invitation par courrier électronique sera envoyée aux membres de la CRFB par chaque pilote de groupe thématique (à définir selon les thèmes) pour que chacun puisse s'inscrire et participer aux travaux selon ses souhaits et disponibilités,
- 1 réunion de travail de chaque groupe thématique début novembre,
- 1 première restitution du diagnostic et des travaux de chaque groupe thématique en CRFB plénière en fin d'année 2016.

M. RIME indique que l'on doit bien positionner nos enjeux en Pays de la Loire par rapport à ce qui

se fera au niveau national. Certains sujets sont moins importants et le sujet majeur est économique. Le million de m³ récolté annuellement en Pays de la Loire n'est pas suffisant, mais les propriétaires forestiers doivent être rémunérés, et il faut replanter. Or, le coût des plantations augmente, le prix de vente des bois diminue. L'activité forestière doit être positive pour l'économie, pour l'emploi et pour les équilibres naturels.

M. Le PICARD précise que COFOROUEST a récemment recruté un agent à destination exclusive de ses propriétaires forestiers adhérents, pour analyser les souhaits du client par rapport au marché et à la rentabilité de sa forêt. La coopérative innove et accompagne les propriétaires en ce sens.

M. NORMANT précise qu'il sera important de définir où et comment on pourra mobiliser le bois supplémentaire, sur quels peuplements et sur quels gisements. En lien avec le PNFB, il faudra mobiliser davantage de bois mais en prenant en compte la gestion des espaces naturels : il sera nécessaire de développer la notion de renouvellement des peuplements, dans le cadre d'une gestion durable sylvicole. Il souhaite qu'un des indicateurs du PRFB soit le suivi du taux de renouvellement des principales espèces.

M. RIME précise qu'il sera nécessaire d'avoir un axe de réflexion sur l'économie de la filière et notamment l'économie de l'amont de la filière. Il souhaite intégrer le groupe opérationnel.

M Le PICARD demande confirmation des 3 niveaux décisionnels : groupe opérationnel et travaux en groupes thématiques, validés par la CRFB restreinte, puis en CRFB plénière.

M. DROUIN pose la question des suites données à l'étude sur le peuplier et alerte l'assemblée sur le fait que le renouvellement du peuplier n'est plus assuré pour les industriels. Il souhaite connaître les intentions de l'État pour endiguer ce phénomène. Il informe par ailleurs l'assemblée des dégâts causés par les castors sur les peupliers et souhaite savoir s'il est possible de transférer des populations comme cela s'est réalisé de la Savoie vers la Picardie.

M. HINDERMEYER rappelle que le castor est une espèce protégée et qu'à ce titre, il n'y a pas d'indemnisation possible ; de plus, les déplacements ne sont pas envisageables.

M. NORMANT explique que le castor se nourrit dans les 10/30 m de chaque côté des berges et qu'il ne faut pas généraliser la situation des Basses Vallées Angevines.

M. le Préfet exprime la nécessité de trouver l'équilibre entre les contraintes économiques et les mesures de protection réglementaires. Il rappelle que l'État n'est pas le seul responsable du non renouvellement des peupleraies et demande aux services de l'État de lui transmettre leur analyse rapidement.

5) Point sur les dispositifs d'accompagnement actuels de la filière

M. Frédéric POUILLAIN et M. Cyril BELLOUARD (Région) présentent les mesures « Forêt-Bois » du PDRR des Pays de la Loire.

M. Gérard ROLAND, directeur de l'ADEME, présente le fonds chaleur et les Appels à Manifestation d'Intérêt « Dynamic Bois »

La DRAAF présente les crédits de l'État, le bilan de l'exercice 2015 et l'avancement de l'exercice 2016.

Les dispositifs « forêt-bois » du PDRR les plus sollicités sont :

- *Aide à la desserte forestière* (mesure 4.3.2 du PDRR) : la création de places de dépôts et de retournement vise à faciliter l'exploitation des bois en permettant le dépôt, le chargement et le broyage de plaquettes forestières dans de bonnes conditions ; elle permet également de diminuer les distances de débardage et de préserver les sols forestiers.

- *Aide au reboisement par plantation d'essences adaptées aux enjeux climatiques* (mesure 8.5.2 du PDRR) : le reboisement permet d'augmenter la production de bois et le stockage du carbone, tout en améliorant la résilience de la forêt face aux changements climatiques ; cette mesure concerne les peuplements pauvres, peu productifs ou inadaptés.

Les crédits ADEME du fonds chaleur

Aide au reboisement de peuplements pauvres (DYNAMIC Bois 2015) : reboisement de peuplements pauvres fournissant du bois énergie ; ce dispositif vise à mobiliser du bois dans le cadre du fonds chaleur tout en contribuant à l'amélioration des peuplements forestiers pour produire du bois d'œuvre.

Les crédits de l'État :

Le fonds stratégique de la forêt et du bois (article 67 de la LAAF et L156-4 du code forestier) vise à rassembler les outils financiers en faveur de la forêt et du bois. Plus spécifiquement ciblé sur les investissements forestiers, il permet également de financer des opérations de recherche, de développement et d'innovation, grâce au dispositif ADEVBOIS (aide au développement de la filière forêt-bois, sans cofinancement FEADER).

Bilan des dossiers de l'année 2015 :

Se reporter aux références forestières 2015 en ligne sur le site de la DRAAF.

M. de POIX est satisfait des incitations à mobiliser du bois mais rappelle qu'il est nécessaire de pouvoir accéder aux forêts par des pistes pour ce faire. Le nombre de places de retournement est beaucoup trop faible, or les dessertes sont nécessaires pour mobiliser plus de bois. Il est précisé qu'aucun dossier n'a été refusé à ce jour.

M. DROUIN et M. PIVETEAU indiquent que le seuil maximal de la taille des entreprises pouvant prétendre aux aides de la région via le PDRR est trop faible et doit être remonté.

M. TOURON explique qu'il applique la réglementation européenne et que ce dispositif est très peu (voire pas du tout) sollicité à ce jour.

État d'avancement des dossiers 2016 :

* *Investissements en forêt* : les dossiers financés dans le cadre du PDRR seront examinés par la CRFB restreinte de septembre qui constitue le comité de sélection régional.

L'enveloppe budgétaire de l'État est de 62 106 €. Avec le cofinancement du FEADER, elle permet de satisfaire les besoins actuels (dossiers déposés au 1er juillet), soit 14 places de retournement et de dépôt et 97 ha de reboisement.

Les premiers dossiers DYNAMIC Bois 2015 ont été déposés fin juin et ne sont pas encore instruits. Cette enveloppe de 1 million d'euros va permettre un effort significatif en matière de reboisement.

* *Études* : 2 projets sont retenus par la DRAAF (pour un montant total de subvention d'environ 25 000 €) :

- Un projet déposé par le CRPF Pays de la Loire destiné à tester l'outil BIOCLIMSOL, outil numérique du CNPF, visant à déterminer des zones de vigilance climatique spécifiques à chaque essence.
- Un projet déposé par l'Université d'Orléans destiné à développer un indicateur rapide des capacités de tolérance et de survie des peupliers à une infestation de puceron lanigère.

Les résultats de l'étude « bandes rouges » ainsi que ceux sur le renouvellement de la forêt privée dans les Pays de la Loire (opération financée en 2014) seront présentés à la prochaine CRFB.

6) Points d'actualité du CRPF et d'ATLANBOIS

M. Arnaud GUYON, directeur du CRPF, présente la fusion en 2017 des centres régionaux de la

propriété forestière de Bretagne et des Pays de la Loire.

M. Nicolas VISIER, directeur d'Atlanbois, présente les points d'actualité d'Atlanbois dont le Carrefour International du Bois.

M. Le PICARD annonce, en tant que président de l'interprofession nationale France ^{Bois} Forêt Bois, que cette dernière vient d'intégrer les 13 interprofessions dans le niveau national et qu'il constate une excellente collaboration entre les niveaux nationaux et régionaux.

M. le Préfet souhaite développer le niveau de communication sur la construction bois via les collectivités locales et les documents d'urbanisme.

M. TOURON relève les points positifs de ces échanges : un dialogue entre tous les intervenants, et le dynamisme des idées des participants. Il retient les deux mots « synergie » et « cohérence », qui s'inscrivent entièrement dans l'état d'esprit que souhaitent impulser les élus du conseil régional. Il confirme l'intervention de la région sur l'innovation via les PRI et indique vouloir développer le volet formation.

M. le Préfet, au vu de ces échanges, donne rendez-vous aux participants la première quinzaine de décembre 2016 pour étudier la maquette du PRFB et clôt la séance.

29 SEP. 2016

P/Le Président du Conseil régional des
Pays de la Loire,
le vice-président en charge de la forêt

Eric TOURON

Le Préfet de la région Pays de la Loire

Henri-Michel COMET